

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 269-05

AVIS est donné par le soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Cantley, que, lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui sera tenue le 8 mai 2018 à 19 h à la salle paroissiale située au 47, chemin Sainte-Élisabeth à Cantley, le conseil statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

Permettre la construction d'un garage détaché de 81 m² à un minimum de 1,5 m de la ligne latérale gauche (sud-sud-est) et à un minimum de 3 m de la ligne arrière, alors que l'article 7.8.2 du Règlement de zonage n° 269-05 exige, dans le cas présent, des marges de recul minimales arrière et latérale de 4 m.

Identification du site concerné:

Lot 2 619 928 du Cadastre du Québec

13, Vieux chemin

Tout intéressé peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande de dérogation mineure par écrit avant le jour de la séance ordinaire du conseil du 8 mai 2018 ou en personne lors de la première période de questions au début de cette séance. Pour toute information additionnelle, veuillez vous adresser à la Maison des bâtisseurs au 8, chemin River à Cantley au numéro de téléphone 819 827-3434 ou consultez le site Internet www.cantley.ca.

Donné à Cantley, ce 20e jour d'avril 2018.

Philippe Millette

Directeur général et secrétaire-trésorier par intérim